

Synthèse de l'enquête de la SHF sur la formation des enseignants

Bilan de la mise en place du Master MEEF

LAURIE-ANNE LAGET
(Sorbonne Université)

Résumé

En 2015 et 2016, la SHF a mené à bien une enquête sur la formation des enseignants d'espagnol, afin de dresser un premier bilan de la mise en place de la réforme du Master MEEF trois ans après sa parution au *Journal Officiel*. Les pages qui suivent présentent le dépouillement des réponses obtenues, organisé selon quatre grandes thématiques : la cartographie de la préparation aux concours de recrutement ; l'articulation réelle (ou non) entre le Master MEEF et les concours ; la réalité de l'entrée dans le métier et le devenir des lauréats du CAPES ; enfin, l'articulation entre formation et recherche.

Mots-clés : Concours, CAPES et Agrégation, Master MEEF.

Abstract

During one year (2015-2016), the SHF conducted a survey about the instruction and training of teachers of Spanish in order to determine the outcome of the education reform, three years after its implementation. This paper shows the results of the survey by focusing on four topics: a cartography of the examinations for the public education system in France; the reality of the intersection between M.A. «MEEF» and the CAPES examination; the working conditions of the teachers of Spanish right after passing the CAPES/*Agrégation* examinations and, finally, the connection or disconnection between education and research.

Keywords: Competitive examinations for the public education system, CAPES and Agrégation, M.A. MEEF.

Les pages qui suivent visent à présenter les résultats de l'enquête menée par la Société des hispanistes français entre le printemps 2015 et le printemps 2016¹, afin de dresser un premier bilan de la mise en place de la réforme du Master MEEF trois ans après sa parution au *Journal Officiel*, c'est-à-dire alors que toutes les universités ont désormais mis en place le cycle complet du M1 et du M2 et que l'on commence tout juste à observer le devenir des premières promotions issues de ce master — l'emploi étant au cœur des réflexions présentées dans le présent volume.

La synthèse proposée ici est le fruit du dépouillement des quarante réponses reçues par la SHF, qui couvrent pratiquement l'ensemble des académies. Un peu plus de la moitié des réponses reçues étaient très précises et étayées de commentaires de plusieurs pages, ce qui montre l'intérêt que les

¹ Le questionnaire — reproduit en annexe — a été établi, au sein du Comité de la SHF, en collaboration avec Erich Fisbach, Sylvie Bouffartigue, Sandra Hernandez et Nathalie Noyaret.

collègues consultés ont manifesté pour un sujet qui suscite encore, à l'heure actuelle, de nombreuses réflexions d'ordre pédagogique ou logistique, ainsi qu'un certain nombre d'inquiétudes.

Leurs réponses ont nourri les remarques proposées ici, si bien que je remercie infiniment tous les correspondants et les responsables de Master MEEF qui ont pris le temps de nous adresser leurs observations et de nous faire part de leur expérience pratique des réalités de la formation des enseignants aujourd'hui.

ÉSPÉ, MEEF et autres acronymes...

Avant d'analyser les résultats précis de l'enquête, il semble bon de rappeler quelques éléments de contexte sur la situation actuelle des étudiants candidats ou jeunes lauréats des concours de recrutement pour devenir enseignant. La « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » — publiée au *Journal Officiel* le 9 juillet 2013 — a entraîné la création des masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) comme voie privilégiée d'accès au concours du CAPES, ainsi que la mise en place des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ). Elle est généralement présentée comme une rupture avec le système de la mastérisation², auquel elle reprochait « l'absence d'une vraie formation professionnelle et d'une alternance réelle ; [le] faible adossement de la formation à la recherche ; [la] place et nature des concours peu ou mal articulés avec les enseignements »³. Des pages qui sont consacrées au Master MEEF sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il ressort que l'ambition de la réforme est triple : il s'agit de favoriser une entrée progressive dans le métier, d'introduire une année de formation en alternance (le M2, qui place les lauréats du CAPES en situation professionnelle, à hauteur d'un mi-temps en établissement du secondaire, que vient compléter une formation « intégrative »⁴) et d'accorder une place centrale à la recherche (en sciences de l'éducation, essentiellement).

² Dans la mesure où celui-ci contraignait les étudiants à suivre deux années complètes d'études avant de pouvoir se présenter à un concours comme le CAPES.

³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2016), « ÉSPÉ, pourquoi une réforme de la formation des enseignants en 2013 ? » [en ligne], Paris, Site du Ministère (actualisé le 03/05/2016) [disponible le 28/02/2017] <URL: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67297/espe-pourquoi-une-reforme-de-la-formation-des-enseignants-en-2013.html>>.

⁴ Le président du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants, Daniel Filâtre, évoque souvent « le concept d'*alternance intégrative* pour illustrer ce principe où les savoirs sont des fondements et des outils pour l'action d'enseigner, et les situations pratiques, des creusets pour construire de nouveaux savoirs dans une perspective interactive et réflexive ».

Le schéma de la professionnalisation progressive du MEEF peut être résumé ainsi :

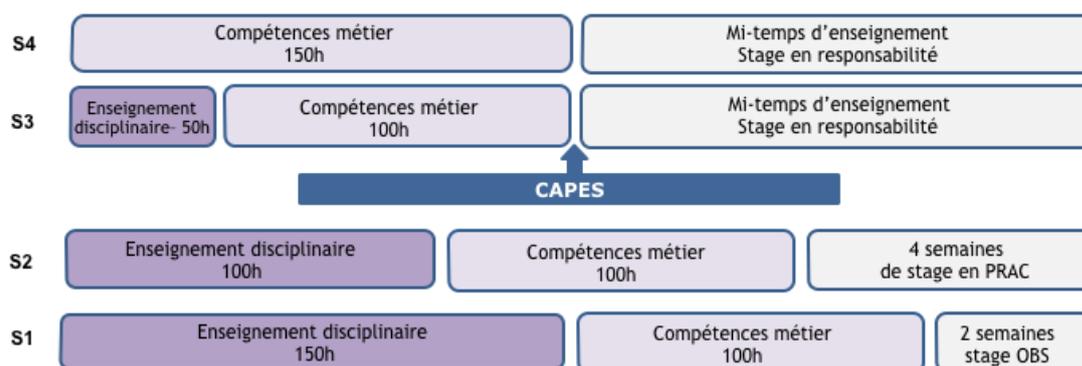


Fig. 1 : Schéma de la formation suivie dans le cadre des quatre semestres du Master MEEF

On le voit, trois types d'enseignements sont dispensés en Master MEEF : les enseignements disciplinaires ; les compétences métier, composées à la fois d'un tronc commun (ou « culture commune » à tous les parcours du Master MEEF, depuis les « connaissances liées au parcours des élèves » jusqu'à la « lutte contre les stéréotypes femmes-hommes »⁵) et des enseignements de didactique de la discipline ; enfin, la dimension pratique du métier, à laquelle l'étudiant se familiarise au travers de stages de différentes natures : d'observation (OBS), dans un premier temps, puis en pratique accompagnée (PRAC) et, enfin, en responsabilité dans le cadre de l'année de M2 alternant.

D'après ce schéma, l'articulation entre le Master et les concours de recrutement semble se faire naturellement. Or, il en va bien autrement dans la pratique, à tout le moins en espagnol, puisque les taux de réussite au concours du CAPES sont plus faibles que ceux de l'obtention d'un M1 MEEF. La question bien souvent épineuse du sort des étudiants ne relevant pas du « parcours-type »⁶ envisagé dans le cadre de la réforme de 2013 est l'un des points que font ressortir les réponses à l'enquête, outre celle des conséquences sur l'accès au concours de l'Agrégation, comme nous le verrons en un second temps.

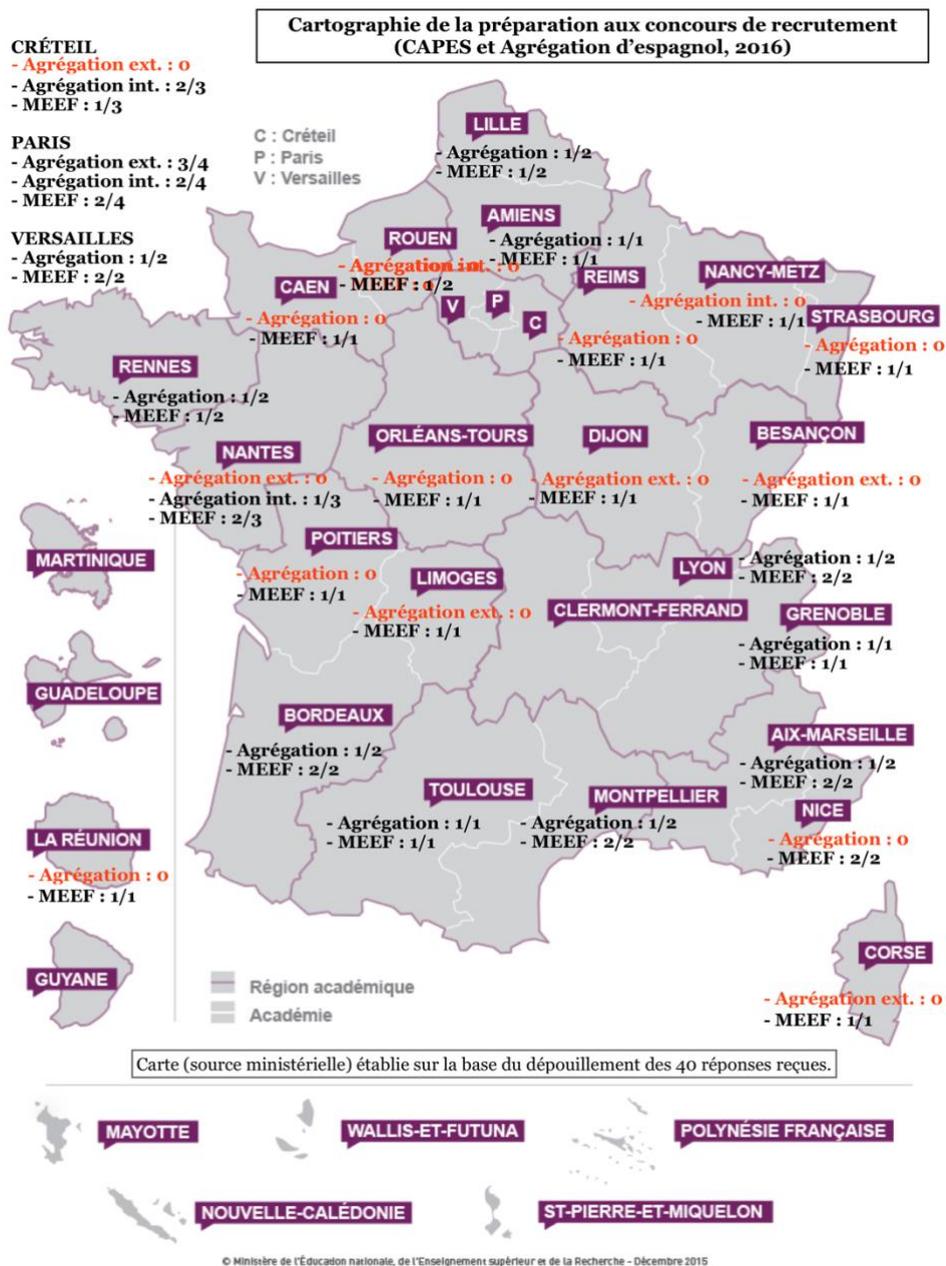
⁵ L'ensemble des domaines abordés en Culture commune sont recensés sur la page « Devenir enseignant » du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE [en ligne], Paris, Site du Ministère [disponible le 28/02/2017] < <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33962/les-espe-pour-former-les-futurs-enseignants.html>>.

⁶ Ce « parcours-type » idéal est résumé sur une infographie de la page « Devenir enseignant » du Ministère, citée précédemment. On peut y lire : « Je valide ma licence. Je me forme à l'ÉSPÉ en M1 MEEF, cours et stages. Je réussis mon concours. Je valide mon M1 MEEF. Je me forme en alternance à l'ÉSPÉ en M2 MEEF. J'obtiens mon master MEEF et l'avis favorable du jury académique d'évaluation du stage. Je suis titularisé(e) ».

Présentation de l'enquête et analyse des résultats

L'enquête était thématiquement organisée en quatre temps (on pourra retrouver le détail précis du questionnaire en annexe). Une première question à choix multiple permettait d'établir *une cartographie de la préparation aux concours de recrutement*. C'était là l'une des ambitions premières de cette enquête et les résultats obtenus mettent en évidence les disparités dans la préparation aux deux concours de recrutement (CAPES et Agrégation).

Fig. 2 : Cartographie de la préparation aux concours de recrutement (CAPES et Agrégation d'espagnol, 2016)⁷



⁷ Les chiffres indiqués pour chaque concours identifient le nombre de réponses positives (en noir) ou négatives (en rouge) sur le total de réponses reçues pour l'Académie concernée.

En ce qui concerne, tout d'abord, la préparation au CAPES, la carte établie à partir des réponses reçues (fig. 2) montre que cette formation est bien répartie sur l'ensemble du territoire, puisque toutes les Académies — en métropole — sont en mesure de proposer un cursus en Master MEEF Espagnol dans une, voire deux, université(s) et ESPÉ de la région concernée. En revanche, il en va bien différemment de la préparation au concours de l'Agrégation : on signalera notamment le cas des six académies limitrophes de Nantes, Orléans-Tours, Besançon, Poitiers et Limoges, qui ne disposent plus de préparation à l'Agrégation externe (l'Agrégation interne, elle, fait l'objet d'une préparation bi-site, à Angers et à Nantes, de même qu'à Dijon et à Besançon), parfois en raison de circonstances budgétaires ponctuelles, comme c'était le cas dans l'Académie d'Orléans-Tours en 2014-2015. Outre ces six Académies, l'absence de préparation aux deux Agrégations dans les Académies de Caen, de Reims et de Strasbourg complète ce tableau d'une carte de France scindée en deux parties : au Nord de Bordeaux, Toulouse, Clermont-Ferrand et Lyon, seules les Académies de Lille, Rennes, Amiens ainsi que deux des trois Académies parisiennes disposent d'une préparation à l'Agrégation, tandis qu'au Sud du pays pratiquement toutes les Académies sont en mesure d'en proposer une.

Plusieurs éléments expliquent cette situation, d'après les réponses reçues : le premier est, assurément, l'entrée en vigueur du Master MEEF qui, dans le meilleur des cas (la réussite au CAPES), permet aux étudiants alternants de prendre un poste dans le secondaire dès l'année de M2, ce qui peut les dissuader de préparer ensuite l'Agrégation. Autre conséquence de cette mise en place : la situation de concurrence dans laquelle sont aujourd'hui placés les Masters MEEF et LLCER (anciennement appelés Masters Recherche). Car seul le premier permet aux étudiants de se présenter au concours dès la fin du M1⁸. Enfin, plusieurs réponses à l'enquête signalent que, de façon générale, les effectifs en baisse de la filière LLCER expliquent la fermeture de la préparation à l'Agrégation dans certaines universités.

Les deux questions suivantes posaient le problème de *l'articulation réelle (ou non) entre le Master MEEF et les concours*. En d'autres termes, il s'agissait de recueillir des témoignages sur la situation des étudiants qui ne sont pas admis au CAPES durant ou à l'issue de leur Master MEEF.

Si l'on envisage tout d'abord la situation des étudiants reçus au M1 mais non lauréats du concours (étudiants dits « reçus-collés »), les collègues interrogés signalent qu'il s'agit, en espagnol, d'un cas de figure inévitable, étant donné le caractère sélectif du concours, quoique la proportion d'étudiants concernés soit variable d'une université à l'autre. La solution très majoritairement retenue par les universités est celle de proposer un M2 aménagé (intitulé, selon les cas, M2B, M2 bis, M2 cursus ou parcours adapté), dans lequel le temps dévolu au stage en établissement est réduit à hauteur d'un quart

⁸ Alors qu'il faut être titulaire d'un M2 — LLCER, par exemple — au plus tard le jour de la publication des résultats d'admissibilité pour pouvoir se présenter aux épreuves d'admission de l'Agrégation.

temps — les étudiants concernés n'étant pas alternants. Les heures ainsi libérées sont mises à profit sous la forme d'enseignements de préparation au CAPES mutualisés avec le M1 :

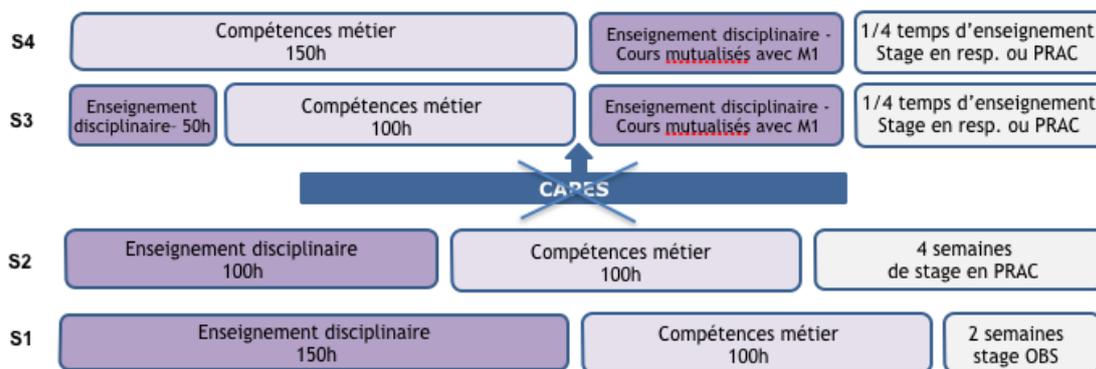


Fig. 1 : Schéma des enseignements suivis par un étudiant reçu au M1 mais non lauréat du concours

La conclusion que tirent la plupart des collègues qui ont répondu de façon détaillée à l'enquête est la difficulté pour les étudiants à concilier des exigences qui se situent à quatre ou cinq niveaux différents, puisque l'emploi du temps des étudiants non lauréats du CAPES à la fin du M1 combine : les enseignements disciplinaires de M2 (lorsque ceux-ci existent), les enseignements de préparation au concours mutualisés avec le M1, les enseignements didactiques de M2 à l'ÉSPÉ (« culture commune » et didactique de la discipline de M2), les enseignements didactiques de préparation au concours à l'ÉSPÉ (mutualisés avec le M1) et le stage en établissement (ainsi que le mémoire à rédiger).

La conséquence observable est que les étudiants sont souvent amenés à « faire un choix » entre la validation de leur année de M2 et la préparation au concours. Malgré la « quasi incompatibilité » de ces deux voies que signale une réponse, certains étudiants semblent tenter de mener de front les deux débouchés possibles du M2B, avec les limites que l'on a déjà signalées. Un collègue précise ainsi que « c'est la préparation au concours qui pâtit de cette surcharge de tâches à mener de front » et ajoute que « tous les non-lauréats de l'an dernier qui ont suivi le MEEF 2 ont été collés ».

On observe tout de même, parmi les réponses les plus récentes, une autre tendance : « L'ambition de certains étudiants n'est pas d'obtenir le CAPES mais un diplôme ; il s'agit visiblement là d'un détournement de la formation, celle-ci devant principalement et concrètement permettre aux candidats d'obtenir leur concours et non pas le seul diplôme ». Cette réponse soulève deux problèmes : tout d'abord, le fait que les étudiants concernés soient amenés à entrer dans la vie active avec un statut non titulaire de contractuel ou de vacataire ; par ailleurs, cette situation implique, à terme, que le master MEEF en vienne à se substituer au concours.

La solution pour éviter le M2B est, dans les universités où cela existe, comme à Pau ou à Paris IV, l'inscription dans un Diplôme d'Université (DU) ou Module de préparation au CAPES (possibilité qui est offerte aux étudiants sous la forme d'une année de césure, validée par l'obtention du concours, sans limite du nombre d'inscriptions) ou bien l'inscription en Master LLCER (Recherche). Dans d'autres universités, comme celle de Grenoble, a été mis en place, en 2015, le dispositif du « contrat pédagogique » par lequel un étudiant de M2B s'engage à valider son M2 en deux ans : la première année étant centrée sur les enseignements disciplinaires et didactiques de préparation au concours et la seconde sur les enseignements dits de « culture commune » (ÉSPÉ) ainsi que sur la rédaction du mémoire professionnel. En contrepartie, le Rectorat de l'Académie s'est engagé à offrir un stage aux étudiants de M2B ces deux années⁹. Enfin, une dernière possibilité qui apparaît dans les réponses à l'enquête est celle de conseiller aux étudiants de M1 de ne délibérément pas valider une UE de leur première année de Master MEEF, afin de pouvoir redoubler et re-préparer le concours dans le cadre d'une année M1 (allégée, puisque certains enseignements auront déjà été validés)...

Le problème du devenir des diplômés du Master MEEF (titulaires du M1 + M2) non admis au CAPES est à bien des égards plus épineux encore, puisque, pour la plupart, les réponses à l'enquête font apparaître l'absence de dispositifs prenant en compte cette situation. Les solutions les plus fréquentes auxquelles ont alors recours les étudiants dans cette situation sont les suivantes : sept universités signalent qu'elles ont mis en place un DU ou bien qu'il existe une possibilité pour les étudiants titulaires du Master de s'inscrire en tant qu'étudiants « décyclés » afin de suivre les cours de préparation au concours. Six collègues constatent également l'inscription des étudiants déjà titulaires d'un Master MEEF en année de Master Recherche ou de préparation à l'Agrégation, dans le but de suivre en tant qu'auditeurs libres les cours de préparation au CAPES. La dernière solution retenue par ces étudiants — et qui est probablement la plus fréquente dans les faits, par l'absence de dispositions institutionnelles — est d'entrer dans la vie professionnelle en tant que contractuels/vacataires du Rectorat ou titulaires d'un CDD dans le privé : certains repassent aussitôt le concours, le plus souvent en le préparant à distance (CNED) ou par leurs propres moyens, car, dans ces cas-là, la réponse d'un collègue est explicite : « la re-préparation individuelle au concours doit se faire en dehors de l'université ». D'autres étudiants, enfin, attendent d'avoir trois ans d'expérience en tant qu'enseignant ou surveillant pour passer le concours interne.

La quatrième question de l'enquête visait à recueillir des informations sur *la réalité de l'entrée dans le métier et le devenir des lauréats du CAPES*, du point de vue (triple) de leur formation en M2,

⁹ À Grenoble, en effet, la possibilité d'une année de césure n'a pas été envisagée dans un souci d'observer la logique de la formation intégrée souhaitée par le Ministère à partir de 2013, incompatible avec un DU qui ne serait pas directement rattaché soit à l'année de M1 soit à celle de M2.

de leur formation à l'issue du Master (souvent appelée T1, T2, T3) et des éventuelles poursuites de leur formation en tant qu'enseignants en préparant l'Agrégation.

Les réponses à cette question signalent unanimement la place très majoritaire, voire exclusive, de l'ÉSPÉ dans l'année de formation du M2, une collègue signalant explicitement que le « volume horaire consacré à la formation scientifique disciplinaire [s'est vu] notablement réduit ». Les trois seuls volumes horaires précis qui apparaissent dans les réponses sont ceux de Bordeaux (92 heures assurées par l'université sur les 312 heures que compte au total l'année de M2), Grenoble (24 sur 250 heures en 2014-2015, qui ont été réduites à 20 sur un total de 210 heures en 2015-2016) et Paris 3-Paris IV (60 heures), où des cours disciplinaires sont bien maintenus en année de M2 MEEF. Cela ne manque pas de sembler problématique aux collègues interrogés car, s'il est vrai que les étudiants sont demandeurs de conseils pratiques pour mener à bien leur premier stage en responsabilité et ont besoin de cours sur l'élaboration d'une séquence, l'évaluation ou encore la mise en place de la pédagogie différenciée (pour ne citer que quelques exemples), il reste que les contenus disciplinaires ont aujourd'hui quasiment disparu de l'année de M2 dans la plupart des universités.

En ce qui concerne la formation au-delà de la titularisation (également appelée T1-T2-T3), tous les collègues signalent qu'il s'agit là d'une prérogative exclusive de l'ÉSPÉ et des Rectorats.

Quant à la possibilité pour les étudiants de MEEF de préparer l'Agrégation, les réponses données sont très variées : dans six universités, la poursuite sur une préparation à l'Agrégation n'existe pas ou, en tout cas, n'est pas retenue par les étudiants ; de même, trois universités indiquent qu'il s'agit d'une proportion trop infime des étudiants de MEEF pour être significative ; deux universités signalent que cette possibilité existe, même si elle ne débouche pas sur une réussite au concours, dans la mesure où aucune formation spécifique n'est proposée à l'université. Enfin, neuf universités indiquent que les étudiants font le choix de se présenter à l'Agrégation (même si, dans la moitié des cas, cette réponse est complétée par un timide « certains seulement ») et précisent les diverses solutions que ces étudiants adoptent : il faut distinguer ici le cas des étudiants qui obtiennent un report de stage à l'issue du M1 ou un report de leur première prise de poste à l'issue du M2 et peuvent suivre une préparation au concours à l'université (ou, à défaut, s'inscrire en M2 LLCER afin de suivre au moins les cours de traduction) ; dans le cas contraire, ils doivent se présenter en tant que candidats libres au concours et se former, par exemple, par le biais d'une préparation par le CNED. Enfin, deux universités, celles de Rouen et de Bordeaux, font état d'une réflexion en cours sur la possibilité de mettre en place un M2 Agrégation, conçu comme un M2 diplômant (car c'est là une condition indispensable à l'obtention du concours), destiné aux titulaires d'un M2 LLCER (Recherche) mais aussi aux titulaires d'un M1 MEEF, lauréats du CAPES ayant obtenu un report de stage.

La dernière question de l'enquête portait à la fois sur *l'articulation entre formation et recherche* — c'est-à-dire sur les éventuelles passerelles existant entre Master MEEF et LLCER — et sur *l'articulation entre l'Université et l'ÉSPÉ*.

En ce qui concerne l'articulation entre enseignement et recherche, l'ensemble des réponses indiquent diverses mutualisations possibles, quoique limitées : en général, les séminaires de recherche des Masters LLCER sont ouverts aux étudiants de MEEF (et sont alors conçus, dans certaines universités comme Limoges, comme des cours permettant de « constituer des répertoires de documents dans lesquels, en tant qu'enseignants stagiaires, [les étudiants] peuvent aller puiser pour nourrir leur pratique d'enseignement ») ; plus ponctuellement, les cours de rédaction du mémoire peuvent également être mutualisés entre Masters LLCER (Recherche) et MEEF. Enfin, à Limoges toujours, « une partie des enseignements du Master MEEF (cours de traduction et préparation aux questions) est proposée dans l'offre optionnelle du Master Recherche de manière à permettre à des étudiants inscrits en Recherche qui envisageraient, entre autres débouchés, la préparation d'un concours, de commencer à se familiariser avec les méthodologies du concours ». Plusieurs universités signalent, d'ailleurs, que ces mutualisations permettent le « maintien à flot » du Master LLCER, tout en signalant que ce n'est « pas satisfaisant du point de vue de l'initiation à la recherche » pour les inscrits en Master LLCER. D'autres, enfin, annoncent la disparition imminente du Master LLCER dans leur université : c'était, par exemple, le cas de l'université de La Réunion, qui, depuis la réponse à l'enquête, ne semble plus proposer que le parcours « monde anglophone » du Master LLCER, si l'on en croit le « Catalogue des formations » disponible en ligne pour l'année 2016-2017. Deux collègues signalent également que, plus qu'une réelle articulation, il existe des passerelles entre Master LLCER et MEEF, certains étudiants s'inscrivant d'abord en M1 LLCER pour travailler la traduction et la moitié du programme du CAPES avant de s'inscrire en M1 MEEF ou l'inverse.

En ce qui concerne finalement l'articulation entre les Universités et les ÉSPÉ, les *Recommandations du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants* rappelaient, en 2014, que la réforme visait à « [a]rticuler les divers lieux de formation : ÉSPÉ, UFR et unités de recherche, écoles et établissements et faire travailler ensemble leurs équipes »¹⁰. À la question posée de la réalité de cette articulation dans la pratique, les réponses reçues sont très variées — la réponse la plus imagée étant celle de la collègue de Nice : « Avec de l'huile, beaucoup... » ! Plusieurs collègues signalent, par ailleurs, leur inquiétude à l'endroit de l'oblitération du disciplinaire telle qu'elle est programmée dans certaines ÉSPÉ.

¹⁰ Daniel FILATRE, *Recommandations du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants* (2014) [en ligne], Paris, consultable sur le site de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES) [disponible le 28/02/2017] <http://saesfrance.org/arc/pdf/fde_-_reussir_1_annee_formation_en_alternance.pdf>

Néanmoins, dix universités (soit environ la moitié des réponses détaillées à l'enquête) font tout de même état de relations « de plus en plus constructives », d'échanges réguliers et d'« étroite collaboration », notamment dans la confection des emplois du temps ou à l'occasion des préparations et soutenances de mémoires de M2, lorsque les mémoires sont co-encadrés. En effet, les réponses les plus récentes à l'enquête montrent que les encadrements ou tutorats mixtes sont privilégiés : les mémoires de M2 sont suivis à la fois par un tuteur universitaire et par un tuteur ÉSPÉ, à la faveur d'une conception du mémoire professionnel qui allie un travail sur les savoirs disciplinaires à une réflexion sur leur exploitation pédagogique.

En guise de conclusion, il faut signaler la remarquable diversité des situations et des systèmes d'adaptation visant à remédier à certaines situations de dysfonctionnements liées à la mise en place de la réforme — au premier chef, la situation des « reçus-collés ». Il serait, à ce titre, très intéressant de connaître les résultats des formations qui proposent un DU visant à la préparation au CAPES. On constate, par ailleurs, le manque d'informations disponibles sur la question. Pour le reste, les principales inquiétudes que l'enquête fait ressortir, à ce jour, sont les suivantes : l'évolution du Master LLCER et de la préparation à l'Agrégation dans le sens d'une baisse des effectifs ou d'une disparition pure et simple de ces formations en raison de leur situation de concurrence avec le Master MEEF ou des conséquences liées à la mutualisation de certains enseignements entre ces diverses formations.

Annexe : Questionnaire proposé par la SHF

Nom de l'université :

Nom de l'Académie :

1) Cartographie de la préparation des concours

- Existe-t-il une préparation à l'agrégation externe d'espagnol dans votre université ? OUI NON
- dans votre académie ? OUI NON
- Existe-t-il une préparation à l'agrégation interne d'espagnol dans votre université ? OUI NON
- dans votre académie ? OUI NON
- Si oui, cette préparation est-elle complète ? C'est-à-dire, prépare-t-elle à l'écrit et à l'oral ? OUI NON
- Ou bien seulement à l'écrit ? OUI NON
- Ou seulement à l'oral ? OUI NON
- Existe-t-il un Master MEEF, et donc une préparation au CAPES dans votre université ? OUI NON
- dans votre académie ? OUI NON
- Existe-t-il une préparation au CAPES interne d'espagnol dans votre université ? OUI NON
- dans votre académie ? OUI NON

2) Devenir des diplômés du Master MEEF non-admis au CAPES

- Quelle est la situation des étudiants titulaires du Master mais non-admis au concours ?
- Préparent-ils le concours à nouveau ?

Si oui, dans quelles conditions ? Des dispositions institutionnelles existent-elles ? Si oui, lesquelles ?

- Ces étudiants diplômés se sont-ils engagés dans la vie professionnelle ?
 - Ont-ils signé un contrat correspondant à leur formation ?
- Si oui, quel type de contrat (CDD/ CDI) et auprès de quel(s) organisme(s) ?

3) Situation des étudiants de M2B ou « reçus au M1 et collés au CAPES »

- Comment l'année de M2 s'organise-t-elle pour ces étudiants ?
- Dans quelles conditions préparent-ils le concours à nouveau ?
- Dans quelles conditions préparent-ils leur Master ?

Leur emploi du temps leur permet-il d'assumer l'année de M2, la préparation du concours, le stage ?

4) Devenir des lauréats du CAPES

• Comment la formation des étudiants lauréats à l'issue de l'année de M1 est-elle organisée ?
Notamment, comment les stages et leur encadrement sont-ils organisés ?

- Comment la formation des étudiants lauréats à l'issue de l'année de M2 est-elle organisée ?
- Les étudiants de MEEF dans votre université envisagent-ils de se présenter à l'agrégation ?
 OUI NON

Si oui, dans quelles conditions le feront-ils ?

5) Formation et Recherche

• Comment l'articulation entre le Master MEEF et le Master Recherche, voire avec l'agrégation externe, se fait-elle dans votre université ?

- Comment l'articulation entre votre université et l'ÉSPÉ se fait-elle ?

